

- L'économie de procédures
- La disponibilité immédiate des produits
- La conformité au Code des marchés publics
- L'efficacité économique
- La proximité de nos experts

# L'offre éco-responsable de l'Ugap, relais des politiques publiques

Dominique LEHMANN Direction des achats, [dlehmann@ugap.fr](mailto:dlehmann@ugap.fr)

[www.ugap.fr](http://www.ugap.fr)

Gérard TALLANDIER Délégué régional, [gtallandier@ugap.fr](mailto:gtallandier@ugap.fr)

**UGAP**  
L'ACHAT RESPONSABLE

Gagnez  
en confiance

Réseau des Achats Publics Responsables en Aquitaine  
Bordeaux, 05 février 2008





# L'UGAP, centrale d'achat publique

L'Union des Groupements d'Achats Publics est l'une de deux centrales d'achat nationales

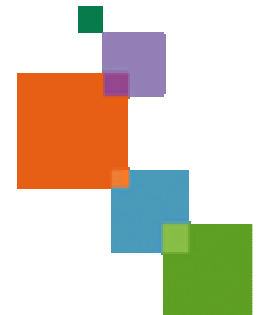
**Une centrale d'achat est :**

**Un pouvoir adjudicateur...  
soumis au code pour ses achats...  
régis par le principe de spécialité.**

**Le code des marchés publics définit :**

**Les missions d'une centrale d'achat (art.9)**

**Le principe de la dispense (art. 31)**





# L'UGAP, centrale d'achat publique

L'UGAP est un Établissement Public Industriel et Commercial,

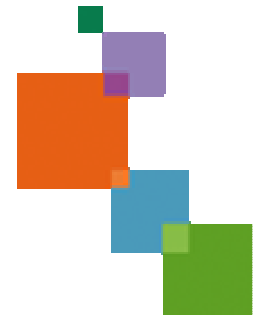
qui assure une mission d'intérêt public.

C'est un outil de rationalisation des achats publics, pour permettre à ses clients de remplir leur mission de service public.



# La mission de l'établissement

1. **Améliorer l'efficacité** de la commande publique en fédérant les besoins multiples des acheteurs publics
2. **Réduire la facture globale par :**
  - Le professionnalisme de l'acte d'achat
  - La diminution des coûts de gestion
  - La massification des achats



# Fonctionnement

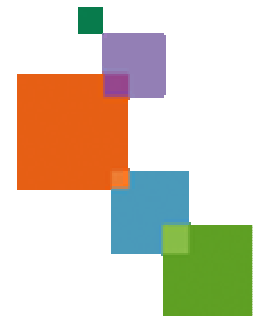
Peuvent notamment s'adresser à l'UGAP :

- Les services de l'État et les établissements publics de l'État,
- Les régions, les départements, les communes et leurs établissements publics, les structures intercommunales,
- Les organismes de statut privé assurant une mission de service public,
- Les centres hospitaliers publics et établissements privés PSPH.



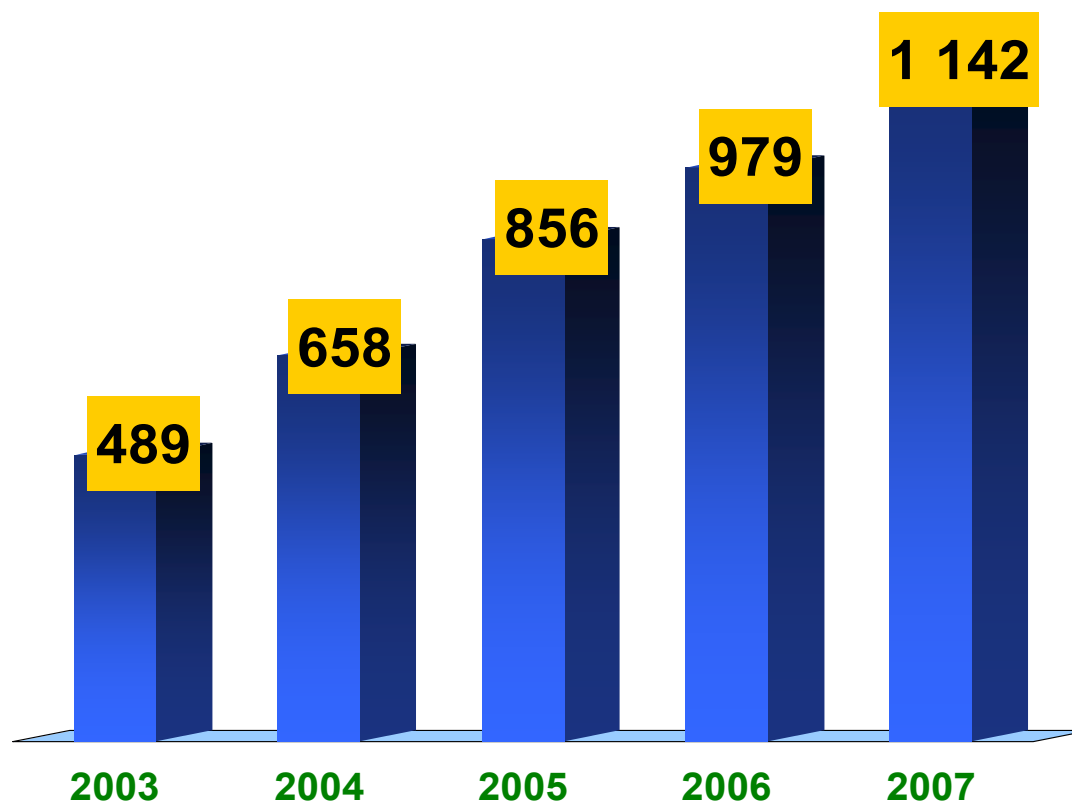
## Les achats

- Les achats effectués par l'UGAP sont soumis aux règles du Code des Marchés Publics et des directives européennes.
- L'appel d'offres européen est le mode habituel de passation des marchés qu'elle conclut. Il assure la transparence, la mise en concurrence et l'égalité d'accès des fournisseurs à la commande publique.



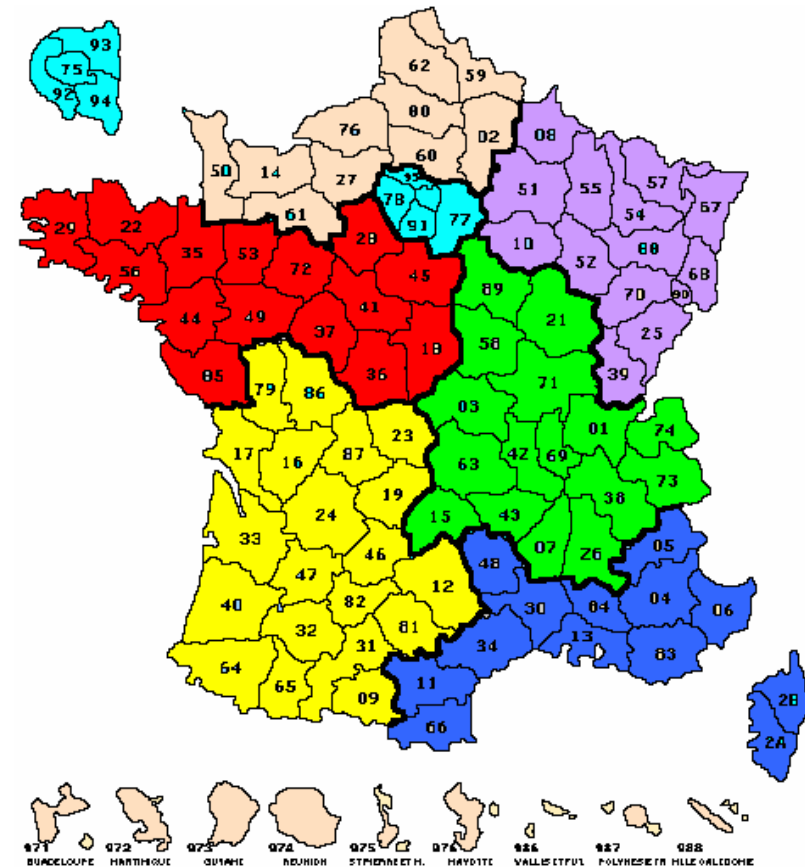
# Evolution de l'activité

(France entière, commandes enregistrées, en Millions d'€)



# Le RESEAU COMMERCIAL

- Le réseau est organisé en 7 directions interrégionales réparties en 28 implantations locales.
- Il regroupe la force de vente, l'administration des ventes et les responsables de la satisfaction clientèle.
- Il a enregistré en 2007 près de 230.000 commandes





# La Direction interrégionale Sud-Ouest

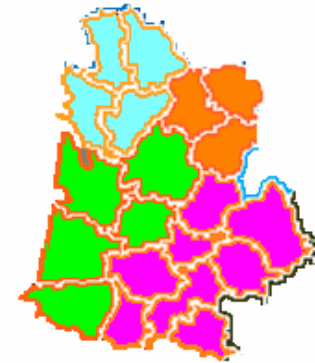
## 2 Délégations Régionales

**Aquitaine Poitou-Charentes**  
*à Mérignac et Poitiers*

**Midi-Pyrénées Limousin**  
*à Toulouse et Limoges*

### Ressources délégations régionales

*Chargés de clientèle, Vendeurs spécialisés,  
Architectes, Assistantes relation client*





# La Direction interrégionale Sud-Ouest

## Service Client Interrégional

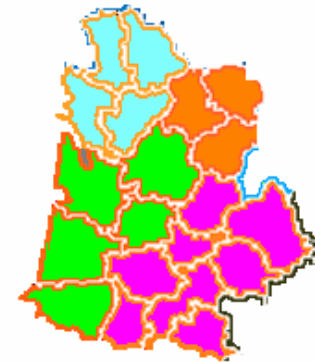
### Ressources service client

*Assistentes service client, Qualiticienne*

## Service Logistique

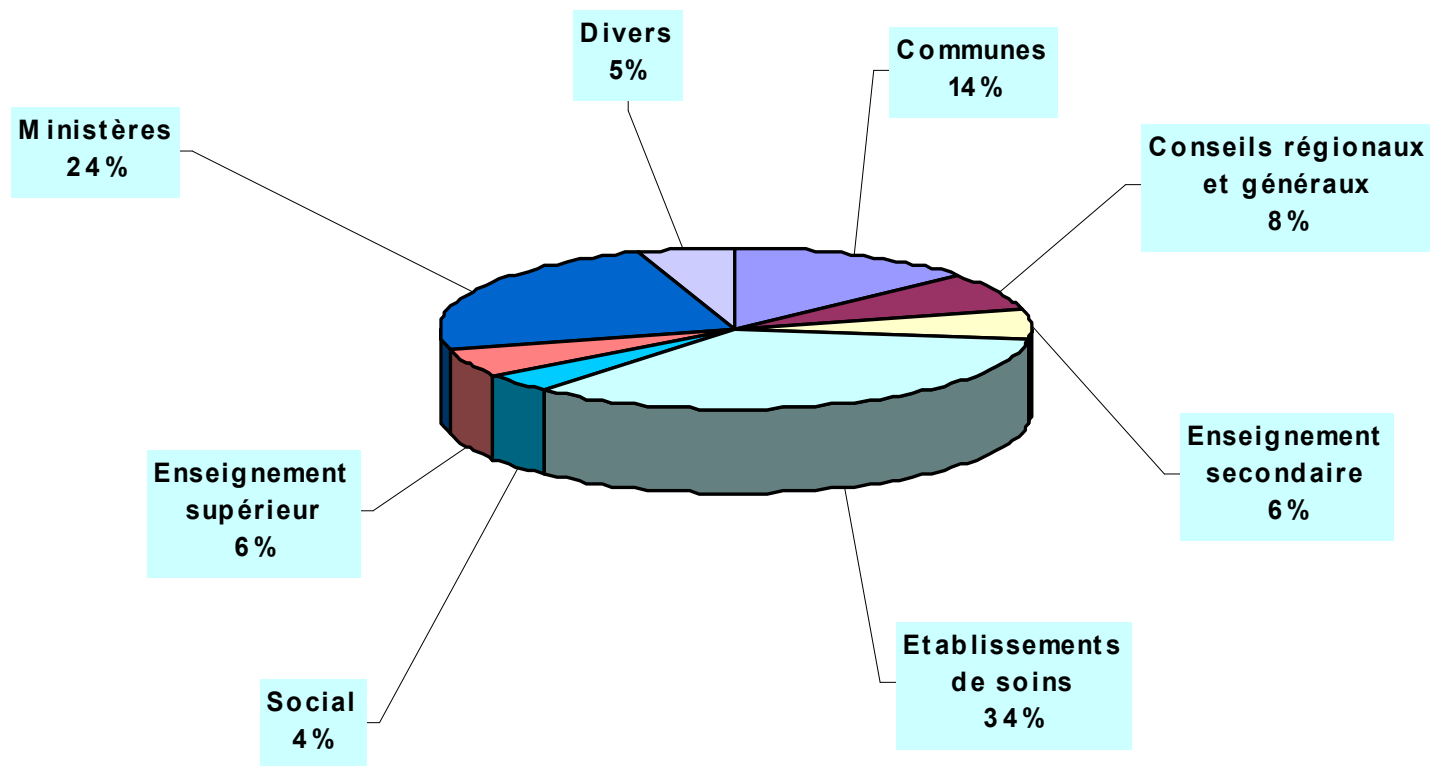
### Ressources service logistique

*Assistants administratifs, Assistants techniques*



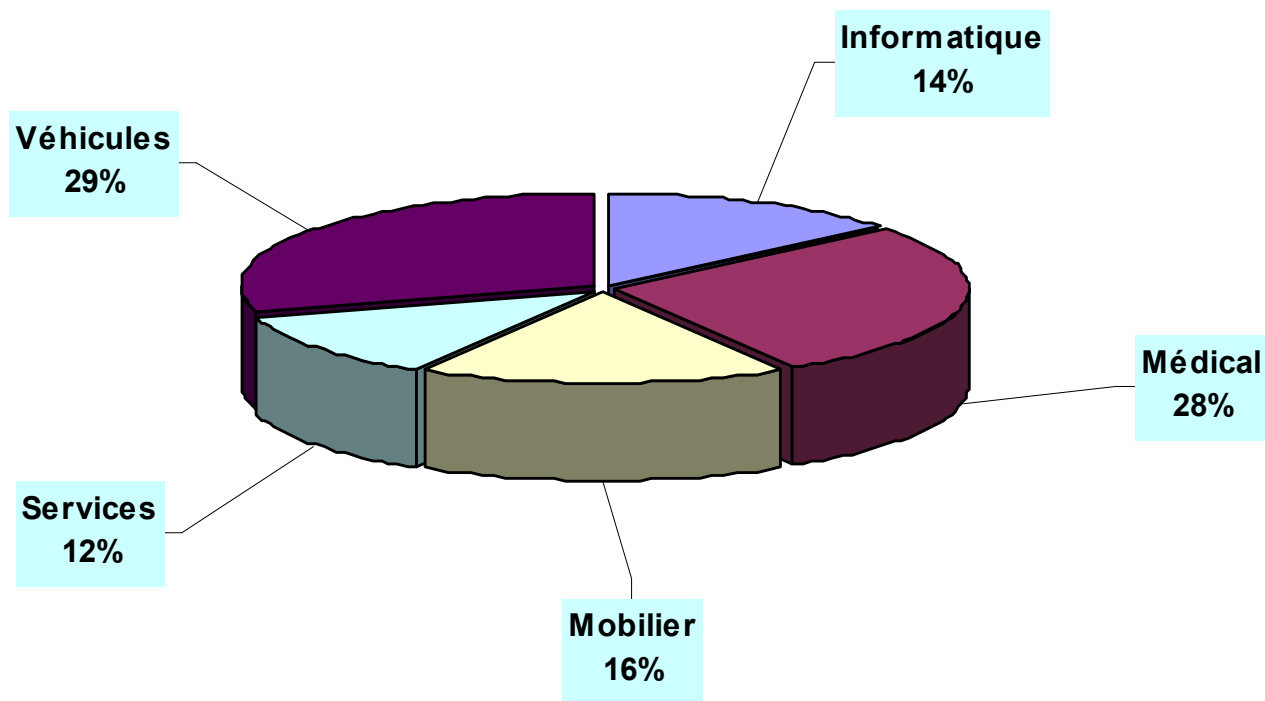
# La Direction interrégionale Sud-Ouest

Répartition de l'activité par clients  
(commandes enregistrées 2007 : 113 M€)



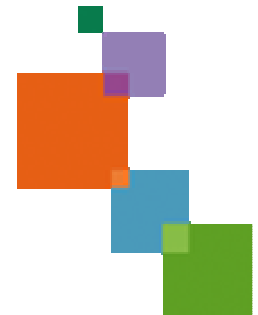
# La Direction interrégionale Sud-Ouest

Répartition de l'activité par secteurs produits  
(commandes enregistrées 2007 : 113 M€)



# La politique « Développement Durable »

- Une démarche environnementale engagée dès 2003 dans le domaine des véhicules  
Notification des premiers marchés de bennes à ordures ménagères au GNV (gaz naturel véhicules), en partenariat avec la ville de Paris
- Mobilier Scolaire: Catalogue 2004 prise en compte du label NF-ENVIRONNEMENT : chaise SAKI , table POLYA ( SIMIRE)



# La politique « Développement Durable »

- Depuis 2006, une politique volontariste, sur toutes les lignes de produits, avec :
  - la création d'un poste de chargé de mission « développement durable » au sein de la Direction des Achats
  - l'introduction de critères DD dans le choix des offres
  - le lancement d'un appel d'offres (accord cadre) sur le papier éco-responsable (projet interministériel - aboutissement prévu en fin 2007)
  - la sélection d'un prestataire (FACTEA SOURCING) en juillet 2007, pour accompagner l'établissement dans l'amélioration de la définition des critères liés au développement durable
  - la publication d'une plaquette «l'achat éco-responsable» en octobre 2007
  - Rencontre Fournisseurs-UGAP octobre 2007 sur thème DD avec la présidente de l'ADEME

# Les critères de sélection mobilier de bureau

- Prix : 30 %
- Valeur technique : 20 %
- Qualité de service : 15 %
- **Performance environnementale : 15 %**  
en s'appuyant sur la production de certificats,  
attestations ou documents équivalents qui  
garantissent que les composants respectent les  
contraintes environnementales
- Qualité esthétique : 10 %
- Délai : 10 %



# Les critères de sélection mobilier scolaire

- Valeur technique : 50%
- Prix : 40 %
- Performance environnementale : **10 %**  
en s'appuyant sur la production de certificats,  
attestations ou documents équivalents qui  
garantissent que les composants respectent les  
contraintes environnementales

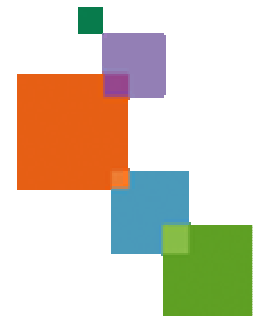


# Performance environnementale

## les éléments valorisés dans l'analyse des offres:

- L'utilisation de matériaux recyclés
- Le niveau de recyclabilité en fin de vie
- Le taux de formaldéhyde dans les panneaux
- L'emballage: optimisation, recyclé, recyclabilité
- La pérennité de l'offre

Mode de preuve: NF Environnement



## Performance environnementale

### **les éléments impératifs définissant l'offre (objet du marché ou CCTP ou CCAP) :**

- Bois issus de forêts gérées durablement (PEFC, FSC ou équivalent)
- Absence de PVC dans les chants des tables
- L'absence de métaux lourds dans les finitions
- Durée de la garantie, SAV

Mode de preuve: NF Environnement



# Conclusion

- Adéquation entre le besoin et la définition du produit
- De plus en plus de marchés attribués grâce à la bonne performance environnementale de l'offre
- Une grande variété d'offres sur tous les segments
- Un poids progressivement accru des critères environnementaux
- L'apparition de critères sociaux dans les appels d'offres (services, vêtements ...)
- Nécessité d'une bonne connaissance par les acheteurs des capacités de l'amont industriel (respect de la concurrence, relèvement des exigences ...)



# Des exemples concrets

- Les produits d'hygiène et d'entretien
- Les vêtements professionnels écocertifiés
- Luminaires à haut rendement
- Le papier de reprographie
- Les micro-ordinateurs
- Les véhicules légers
- Les prestations de nettoyage

